



## Recours collectif ... (, modération)

-----  
Par Dimitri64

(je ne suis pas certain d'être dans le bon domaine, veuillez m'excuser si c'est le cas)

Bonjour, bonsoir à tous et toutes !

Je suis extrêmement content d'avoir trouvé ce forum car le juridique et moi ça fait 2...

Voici la situation à laquelle (moi et beaucoup d'autres) nous faisons face.

Le 20 octobre 2020 une campagne sur le site de financement participatif xxxxxx est lancée pour se terminer 17j plus tard avec un total de 5 657 479\$ récoltés pour environ 28 800 contributeurs. A ce jour une très grande partie d'entre nous n'avons toujours rien reçu et la société en question n'a plus donné de nouvelles depuis février de cette année.

Est-ce qu'un éventuel recours collectif serait envisageable (ou quoi que ce soit d'autre) ?

J'ai essayé de résumer un maximum, mais il s'agit d'un problème plutôt complexe et j'aurais pu écrire des pages pour tout expliquer. Donc si jamais vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas !

Je vous remercie et vous souhaite une excellente journée/soirée !

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

La société que vous citez est généralement considérée comme une plateforme sérieuse pour le financement participatif. Elle a permis à de nombreux projets créatifs de voir le jour grâce au soutien d'une communauté de backers. Le problème n'est peut-être pas chez eux, entre projets abandonnés arnaques éventuelles, c'est un domaine très particulier. Votre intérêt serait de voir un avocat.

-----  
Par Dimitri64

Je vous remercie de votre réponse si rapide.

Je pense m'être mal exprimé. Ce n'est pas la société de financement participatif contre lequel je souhaite me retourner, mais contre la société à l'origine du projet (qui n'en est pas à son 1er coup d'essai si j'ai bien compris).

Pensez-vous que cela pourrait tenir la route devant un avocat ? Ou vais-je perdre mon temps ?